

Bulletin éducation



Editorial

Chose mystérieuse que le diamant! À l'état brut, il ne révèle rien de sa beauté et seul l'œil du professionnel peut déceler ce qu'en feront le talent et la patience de l'artisan. Mais une fois taillé, le diamant rayonne de sa splendeur. Il est symbole de pureté et d'éternité. Il marque aussi traditionnellement les soixante ans de vie commune.

Depuis soixante ans, le Conseil de l'Europe s'attache à promouvoir et à défendre les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Cette mission demeure sa priorité. Ces droits et ces valeurs n'existent pas in abstracto, ils ont une signification et une importance bien réelles. Et il faut le faire savoir, ce qui ne va pas de soi. Pour préserver l'unité de l'Europe en tant que réalité culturelle et objectif politique, il importe que les nouvelles générations comprennent ces droits et ces valeurs et se les approprient. L'unité de l'Europe repose, pour une large part, sur la capacité de nos sociétés à engager un dialogue interculturel et à reconnaître la valeur intrinsèque de l'éducation en tant que droit de l'homme et puissant facteur de cohésion sociale et d'inclusion. Car l'éducation est le vecteur de la socialisation démocratique et l'instrument indispensable au développement et à l'assimilation des valeurs et des mentalités.

C'est pourquoi, j'en suis convaincu, l'objectif de la Direction de l'Éducation et des Langues pour les années à venir est de développer cette conception du rôle fédérateur de l'éducation. Face à la diversité des situations transitoires et post-conflit, le Conseil de l'Europe utilise les instruments qu'il a élaborés depuis sa création et adapte simplement ses méthodes de travail au contexte: c'est le signe de la cohérence et de la continuité de son action dans le domaine de l'éducation. La fidélité à ces principes a permis à l'Organisation de se mobiliser, par exemple, lors de la chute du mur de Berlin et de contribuer à la lutte contre le terrorisme par des moyens qui sont reconnus sur la scène internationale.

Ce qui cimenter les actions du Conseil de l'Europe, ce sont ses valeurs et ses convictions. La conviction par exemple que les citoyens et les organisations ont des devoirs et des obligations réciproques, que les problèmes environnementaux et les crises économiques ont une dimension morale, et que les droits fondamentaux sont universels. Mais tous ces principes supposent que chaque individu ait réellement accès à une éducation de qualité qui permette et stimule le développement personnel, la construction de l'identité, la pensée critique et la découverte



Sommaire

	pages
Editorial	1
Le nouveau Programme éducation 2010-2014: Education à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la culture démocratique	2
«Apprendre et vivre la démocratie pour tous» – programme du Conseil de l'Europe visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme	3
Enseignement supérieur et recherche	4
Dialogue interculturel et image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire	6
Symposium sur la Globalisation et les images de l'autre: défis et nouvelles perspectives pour l'enseignement de l'histoire en Europe? (Istanbul, 30 novembre – 1 ^{er} décembre 2008)	7
Les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement de l'histoire en Ukraine en 2008	7
L'éducation et les échanges interculturels	9
Le Programme «Pestalozzi», programme du Conseil de l'Europe pour la formation continue des professionnels de l'éducation	9
L'Autobiographie de rencontres interculturelles disponible pour téléchargement	11
Education, politique et valeurs fondamentales: interview de Gabriele Mazza	12-14
Un bref tour d'horizon des programmes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement des langues	14
Charte européenne des langues régionales ou minoritaires	16
Langues de scolarisation	17
Interview avec Waldemar Martyniuk: «Celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne connaît rien de sa propre langue.» (Johann Wolfgang von Goethe, 1749-1832)	19
Les programmes conjoints	20
«Journée de la mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité»	21
Livres en bref	22
Calendrier des événements	23
Comment nous contacter	24

d'autres valeurs et d'autres opinions, qu'elles procèdent de la religion ou de la culture, ou de l'un et de l'autre. Ces principes imprègnent toutes les disciplines et concernent tous les âges; ils sont le matériau de l'éducation tout au long de la vie à une culture démocratique. Comme le diamant, ils sont précieux et pérennes. Comme le diamant aussi, ils ont de multiples facettes; selon l'éclairage et l'angle de vue, ces principes ouvrent de nouvelles perspectives et suscitent de nouvelles réactions.

«Être jeune est affaire de tempérament. Triomphe de l'audace sur la timidité, de l'esprit d'aventure sur le goût du confort. Tempérament plus fréquent chez le sexagénaire que chez le jeune de vingt ans. Ce n'est pas l'âge, c'est le renoncement aux idéaux qui fait vieillir.»¹

Gabriele Mazza

1. Samuel Ullman (1840–1924), homme d'affaires, poète et humaniste américain.

Le nouveau Programme éducation 2010-2014: Education à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la culture démocratique

En mars 2009, le Comité directeur de l'éducation et le Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche du Conseil de l'Europe ont adopté un nouveau programme à moyen terme sur l'éducation.

Pourquoi un nouveau programme sur l'éducation pour le Conseil de l'Europe?

En 2009, plusieurs activités arriveront à terme dans le domaine de l'éducation, d'autres doivent être reformulées et reconduites. Le moment est donc opportun de renforcer les activités de la Direction de l'Éducation et des Langues, et de montrer en quoi l'éducation est cruciale pour soutenir et encourager les valeurs fondamentales de l'Organisation: droits de l'homme, démocratie et état de droit. Parallèlement, l'adoption par le Comité des Ministres, en mai 2008, du Livre blanc sur le dialogue interculturel oblige à mettre tout spécialement l'accent sur l'éducation à la compréhension interculturelle pour les années à venir.

Sur quoi le nouveau programme portera-t-il?

Il s'articulera autour de quatre grands axes:

- *Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la discrimination dans et par l'éducation* – cet axe consacré au droit à une éducation de qualité pour tous s'attache plus précisément à l'éducation interculturelle et multilingue, aux droits des groupes vulnérables et à la responsabilité publique dans l'offre d'une éducation inclusive de qualité.
- *Education pour la promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe* – ce volet du programme soutient et promeut – par l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme – les travaux du Conseil de l'Europe dans ses domaines d'actions majeurs que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Il s'appuie sur la conviction que l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie est un outil important pour prévenir les violations des droits de l'homme et vise en particulier à améliorer les compétences des professionnels de l'éducation dans ces domaines.

- *Éducation à la compréhension interculturelle et démocratie durable* – l'objectif principal de ce volet est de concrétiser les principes et les orientations du Livre blanc sur le dialogue interculturel. Il s'attache en priorité aux questions suivantes: éducation et échanges interculturels, enseignement de l'histoire par l'étude des histoires partagées pour une Europe sans clivage, éducation à la prévention des crimes contre l'humanité et à la mémoire de la Shoah.
- *Enseignement supérieur pour une Europe des valeurs* – ce dernier axe du programme vise à renforcer l'Espace européen de l'enseignement supérieur après 2010; il s'intéresse en particulier aux rôles et responsabilités des pouvoirs publics dans la promotion des valeurs de base de l'enseignement supérieur en Europe – en particulier la liberté académique, l'autonomie institutionnelle et la participation des étudiants – ainsi qu'à la question de la transparence dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le programme Pestalozzi, un projet transversal de formation des professionnels de l'enseignement, continuera – par la formation des formateurs, des enseignants et autres personnels éducatifs – à aider les Etats membres à mettre en œuvre les normes et recommandations du Conseil de l'Europe en matière d'éducation.

Quelle est la valeur ajoutée de ce nouveau programme?

Avant toute chose, il faut veiller à donner une vision cohérente des politiques éducatives au sein du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi, dans une perspective d'apprentissage tout au

long de la vie, le programme couvre tous les niveaux d'éducation, de l'enseignement préscolaire et primaire à l'enseignement supérieur, sans oublier la formation continue des adultes.

Ensuite, le programme donne une vision claire de la spécificité des activités du Conseil de l'Europe en matière d'éducation par rapport à d'autres organisations internationales qui interviennent dans ce domaine.

Troisième point, le contexte actuel incite l'Organisation à mettre l'accent sur l'éducation pour une société fondée sur ses valeurs. En période de crise économique, il est impératif de protéger le droit de tous à une éducation de qualité, de valoriser et d'exploiter la diversité, de promouvoir les droits de l'homme, la solidarité, la culture démocratique et la responsabilité sociale.

Enfin, ce programme examinera la manière d'assurer l'offre éducative dans des sociétés plurielles et complexes. Comment transmettre aux apprenants les connaissances, les compétences, la compréhension, les aptitudes et les attitudes dont ils ont besoin? Quelle devrait être la responsabilité des pouvoirs publics?

Le nouveau programme sera finalisé dans les mois à venir. Il devrait être adopté à la prochaine Conférence des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe, qui se tiendra en Slovénie en mai 2010.

Contact:
Ólöf Ólafsdóttir
EDC@coe.int



«Apprendre et vivre la démocratie pour tous» – programme du Conseil de l'Europe visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme

L'année 2009 promet d'être très intense du point de vue de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH). Non seulement elle a été déclarée par les Nations Unies «Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme» mais elle sera aussi l'occasion de faire le bilan de la situation et d'y réfléchir. La première phase du programme mondial des Nations Unies en faveur de l'éducation aux droits de l'homme sera achevée (2005-2009). Le programme du Conseil de l'Europe «Apprendre et vivre la démocratie pour tous» (2006-2009) approchera aussi de son terme. Alors, quels enseignements tirer de ce qui a été accompli et que faire à présent?

De nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe ont fait état de progrès notables en matière d'ECD/EDH, sur la base souvent des orientations données par l'Organisation qui ont constitué une source d'inspiration. Pour ne mentionner que quelques exemples, citons l'Espagne où l'éducation à la citoyenneté a été intégrée dans les programmes scolaires, à la fois comme matière et comme compétence clé; la Bosnie-Herzégovine où tous les enseignants de la matière intitulée «droits de l'homme et démocratie» ont suivi une formation diplômante; la République tchèque qui a effectué une analyse approfondie de l'intégration de l'ECD/EDH dans les programmes de l'enseignement secondaire. La situation a

évolué de manière positive dans nombre d'autres pays mais il est manifeste que beaucoup reste à faire.

La diversité des situations dans les pays européens rend impossible l'application d'une stratégie unique et le Conseil de l'Europe s'est concentré sur l'élaboration d'un large cadre commun, en l'accompagnant, chaque fois que c'est possible, de programmes adaptés aux besoins des différents pays et en offrant des occasions de partage et de coopération. L'établissement de contacts étroits est essentiel dans cette optique et le réseau des coordonnateurs d'ECD/EDH, représentants officiels des Etats membres, exerce, depuis dix ans, une influence toujours croissante.



Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme, à l'ouverture de la 15^e réunion des coordinateurs ECD/EDH, Strasbourg, 30-31 mars 2009

Il est devenu de plus en plus évident qu'un grand nombre d'acteurs différents, comme les professionnels de l'éducation, les fonctionnaires ministériels, les parlementaires, les pouvoirs locaux, les élèves, les parents ainsi que les représentants des ONG et des médias, doivent agir ensemble si l'on veut que l'ECD/EDH soit réellement mise en œuvre. Le Conseil de l'Europe aide ces groupes de personnes à entrer en contact et élabore des lignes directrices en vue d'une action commune. Par exemple, la «mallette ECD/EDH», série de guides pratiques destinés à divers publics, couvre des thèmes qui vont de la gouvernance démocratique des établissements d'enseignement à la formation des enseignants et à l'assurance qualité.

L'un des principaux obstacles à une promotion efficace de l'ECD/EDH, à l'instar de nombreuses autres formes d'éducation aux valeurs, est le fait que cette matière est souvent considérée comme «facultative», marginale par rapport à ce qui est censé

être le «noyau dur» de l'éducation scolaire. Alors que les programmes regorgent d'informations, la valeur de l'ECD/EDH pour le succès des jeunes dans la vie et le bien-être de la société dans son ensemble a tendance à être sous-estimée. Ce manque de vision risque parfois d'aboutir à des déclarations de politique générale qui ne sont pas étayées par des mesures concrètes. Les activités de sensibilisation restent, par conséquent, une priorité importante pour mener de nouvelles actions.



Le réseau des coordinateurs d'ECD/EDH, Strasbourg, 30-31 mars 2009

Le manque de ressources constitue un défi pour le Programme qui a des objectifs ambitieux (promouvoir la démocratie et les droits de l'homme à l'école), un vaste rayon d'action (47 Etats membres) et un budget modeste. Les partenariats sont l'un des moyens de faire face à cette situation. De nombreux Etats membres contribuent à des projets ou événements particuliers. La Norvège est un partenaire majeur suite à son initiative de lancer, en coopération avec le Conseil de l'Europe, un centre européen de ressources pour l'éducation à la compréhension inter-

culturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique, le «Centre européen Wergeland». La Commission européenne a cofinancé plusieurs projets communs avec le Conseil de l'Europe et diverses fondations ont également soutenu des initiatives. Une coopération étroite avec d'autres institutions internationales et des ONG est d'une importance capitale.

En conclusion, des progrès substantiels ont été accomplis dans de nombreux secteurs mais il reste encore beaucoup à faire. Le Conseil de l'Europe continuera d'aider ses Etats membres à promouvoir ses valeurs fondamentales, à savoir la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit, dans tous les domaines de la vie. Douze années d'expérience en matière d'ECD/EDH nous ont permis de tirer de nombreux enseignements et de nous préparer à relever les défis nouveaux. L'élaboration d'un document de politique générale sur l'ECD/EDH pourrait contribuer à consolider les travaux menés jusqu'ici et à mettre en place une approche systématique, cohérente et durable de l'action du Conseil de l'Europe en la matière.

Contact:

Yulia Pererva
yulia.pererva@coe.int



Enseignement supérieur et recherche

Un vaste processus de réforme de l'enseignement supérieur est actuellement en cours en Europe. Le Conseil de l'Europe est l'un des principaux acteurs dans le Processus de Bologne, qui a été lancé en 1999 et qui vise à établir un Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) d'ici 2010.

L'aspect le plus connu de «Bologne» est sans doute le système de diplômes à trois cycles, mais le processus comprend d'autres composantes, à savoir le développement de cadres de qualifications, l'assurance qualité reposant sur des directives européennes et la reconnaissance équitable des diplômes.

Le processus de Bologne entend dépasser la simple question des diplômes (LMD: licence, master et doctorat); c'est en fait un processus d'intégration européenne – auquel ont adhéré à ce jour 46 des 49 Etats parties à la Convention – qui se caractérise par une collaboration étroite entre les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants, les personnels universitaires. Les décisions concernant les directives politiques sont prises au niveau européen, mais leur mise en œuvre incombe aux instances nationales et aux institutions.

Le Conseil de l'Europe est représenté dans le groupe de suivi de Bologne, mais

l'Organisation participe aussi à de nombreux groupes de travail et conférences. Depuis 2007, nous avons présidé le groupe de coordination sur le cadre des qualifications; d'ailleurs, rappelons que le Conseil de l'Europe est la seule institution internationale à avoir présidé un groupe de travail du processus de Bologne.

Depuis les débuts, le Conseil de l'Europe est investi d'une responsabilité particulière, à savoir la coopération avec les nouveaux Etats du processus de Bologne. Treize pays y ont adhéré depuis 2003. Le Conseil de l'Europe a organisé des manifestations nationales et régionales dans ou pour la plupart de



Conférence ministérielle du processus de Bologne, Louvain-la-Neuve, Belgique, 28-29 avril 2000

ces pays. Par ailleurs, nous menons actuellement des projets de réforme de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et au Kosovo².

A mesure que nous avançons vers 2010, le processus de Bologne axe ses discussions sur les priorités de l'EEES pour la prochaine décennie. L'accent mis sur la réforme structurelle dans la première phase a été très utile, mais les structures n'ont de sens que si elles répondent à un besoin. Pour le Conseil de l'Europe, l'EEES doit donc, dans sa prochaine phase, s'intéresser à un contexte plus large, c'est-à-dire, à la société moderne dans son ensemble et à ses multiples acteurs; l'EEES doit examiner les responsabilités de chacun de ces acteurs et plus particulièrement celles des pouvoirs publics. A deux reprises, en 2001 et en 2003, les ministres ont réaffirmé que l'enseignement supérieur est un bien et une responsabilité publics. Ce n'est pas un truisme; car il n'est pas inutile de rappeler ce principe qui est l'un des piliers de l'enseignement supérieur européen. C'est pourquoi nous avons lancé un projet qui a conduit à la formulation d'une recommandation³ énonçant une vue nuancée de la responsabilité publique: responsabilité publique exclusive pour le cadre régissant l'enseignement supérieur (législation, système de diplômes, etc.), responsabilité de premier plan pour la mise en œuvre d'une réelle égalité des chances, et une responsabilité

majeure, mais non exclusive pour le financement et l'offre en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

L'enseignement supérieur doit aussi stimuler la culture démocratique et le dialogue interculturel. En 2008, nous avons considéré que le campus devait être un site de dialogue interculturel et en 2009, nous nous pencherons sur le rôle que peut jouer l'enseignement supérieur dans le renforcement du dialogue interculturel dans la société en général. En collaboration avec des partenaires des États-Unis, nous avons organisé deux forums sur le rôle de l'enseignement supérieur dans le développement de la culture démocratique dans laquelle nos institutions et nos lois doivent fonctionner concrètement. Au cours du dernier forum tenu en 2008, nous avons examiné les compétences que l'enseignement supérieur doit apporter à ses apprenants pour en faire des citoyens démocratiques dans la société moderne.

Les compétences se traduisent par des qualifications; il faut donc qu'elles soient reconnues à l'extérieur des frontières pour que la mobilité devienne une réalité. Le Conseil de l'Europe a développé en partenariat avec l'UNESCO, un traité international – la Convention de reconnaissance de Lisbonne – qui a été ratifiée par 48 pays. Par ailleurs, le réseau ENIC, qui comprend des centres nationaux d'information, contribue à la mise en œuvre de la Convention.

A ce jour, le secteur de l'enseignement supérieur a produit un grand nombre de publications. La série de publications de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe comprend 10 volumes; beaucoup d'autres sont en cours d'élaboration. Notons un fait unique en Europe et à l'intérieur du Conseil de l'Europe, à savoir que chaque délégation du Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDES) est composée de représentants du monde universitaire et du ministère de l'enseignement supérieur; nous comptons aussi parmi nos observateurs, les organisations d'établissements universitaires, d'étudiants et de personnel. Cette collaboration étroite entre le monde universitaire et les pouvoirs publics est la recette de notre succès.

Pour plus d'informations

Site web de l'enseignement supérieur
du Conseil de l'Europe:
[http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/
Default_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/Default_en.asp)

Série de l'enseignement supérieur:
[http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/
Resourses/HESeries_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/Resourses/HESeries_en.asp)

Higher.Education.Research@coe.int



Contact:

Sjur Bergan

sjur.bergan@coe.int

2. «Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo».

3. Recommandation Rec (2007) Ó relative à la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Dialogue interculturel et image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire

Le lancement par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du Livre Blanc sur le Dialogue interculturel – «Vivre ensemble dans l'égalité digne» – a donné aux travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'histoire et de l'enseignement de l'histoire une dimension supplémentaire et une signification politique renouvelée.

En effet, si l'enseignement de l'histoire figure au programme de coopération dans le domaine de l'éducation depuis le début des années 1950, les activités entreprises au cours de ces 60 années ont été essentiellement axées, d'abord sur la réconciliation à l'issue du second conflit mondial, et ensuite, ainsi que s'y engageaient les signataires de la Convention culturelle européenne de 1954, à la prise de conscience puis à la connaissance des histoires nationales dans l'ensemble des États membres, et petit à petit à la mise en évidence du patrimoine historique commun.

Cette première longue étape a conduit à l'adoption de la Recommandation 2001(15) sur l'enseignement de l'histoire dans l'Europe du 21^e siècle. Les recommandations principales visent essentiellement à favoriser le respect et la prise en compte des différentes perspectives historiques essentiellement nationales, à favoriser les échanges et le dialogue sur ces différentes perspectives dans un esprit de tolérance, de respect mutuel et surtout de développement des capacités d'analyse critique des citoyens et futurs citoyens de l'Europe.

Avec l'adoption du Livre Blanc, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a affirmé le caractère désormais culturellement diversifié, non seulement de l'Europe en tant que telle, mais de chacun des États membres. C'est aux conséquences de ce phénomène que les travaux du Projet «L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire» sont consacrés. Lancé fin

2006, ce projet qui se terminera fin 2009, s'est fixé trois axes de travail:

- L'enseignement de l'histoire au sein d'une société multiculturelle;
- L'impact de la globalisation sur l'enseignement de l'histoire;
- L'apprentissage des histoires pour reconstruire la confiance mutuelle dans les situations post-conflituelles.



Livre blanc sur le dialogue interculturel «Vivre ensemble dans l'égalité digne», adopté en mai 2008 par le Comité des Ministres

Dans le cadre du Projet, deux symposiums ont été organisés, le premier en octobre 2007 sur «Apprendre l'histoire pour comprendre et vivre la diversité culturelle aujourd'hui», un second organisé conjointement avec l'Ircica, a eu lieu à Istanbul fin novembre 2008 sur «Mondialisation et images de l'autre: défis et nouvelles perspectives pour l'enseignement de l'histoire en Europe?»; Un troisième symposium aura lieu à la fin de 2009 sur «Apprendre des histoires pour reconstruire la confiance mutuelle dans les situations post-conflituelles».

D'ores et déjà, un certain nombre de constats ont pu être faits. C'est ainsi par exemple qu'il s'est avéré que l'histoire est une composante essentielle de tout

dialogue interculturel. Les références à l'histoire font partie de pratiquement tous les types de relation interculturelle ou de dialogue quel que soit le contexte, le contenu et la nature des partenaires impliqués. Les travaux déboucheront notamment sur des recommandations plus précises concernant la clé de voute de toute réforme de l'enseignement de l'histoire dans cette perspective, à savoir la formation initiale et continue des enseignants d'histoire.

Par ailleurs, et étroitement lié sur la plan conceptuel et pratique avec les travaux entrepris dans le cadre du Projet sur «L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire», les activités de coopération bilatérale et régionale ont poursuivi leur développement. Ces activités visent à répondre à des demandes exprimées soit par un État, soit par un ensemble d'États, elles ont d'ores et déjà permis d'accompagner des réformes profondes dans l'enseignement de l'histoire dans les pays concernés.

Ces activités ont essentiellement concernés pour la dimension bilatérale, la Fédération de Russie, l'Ukraine, la Moldova, La Bosnie-Herzégovine, Chypre et pour la dimension régionale, la mer Noire, le Caucase du Sud. Parmi les réalisations les plus récentes, figurent d'une part la publication en trois langues (anglais, grec et turc) d'un manuel sur l'utilisation des sources dans l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire à Chypre et d'un manuel pour les enseignants d'histoire en Bosnie-Herzégovine.



Contact:
Jean-Pierre Titz
jean-pierre.titz@coe.int

Symposium sur la Globalisation et les images de l'autre: défis et nouvelles perspectives pour l'enseignement de l'histoire en Europe? (Istanbul, 30 novembre – 1^{er} décembre 2008)

Comment enseigner et apprendre l'histoire dans un monde de plus en plus globalisé où l'image de l'autre se réfère non seulement aux différentes cultures présentes dans un même territoire (ce qui était l'axe de travail principal de la première phase du Projet) mais aussi où l'autre n'est pas nécessairement physiquement présent, bien que sa culture et ses cadres de référence sont présents ou circulent via les échanges d'information de biens et de services, de produits culturels ou les déplacements de personnes.

Ce symposium a permis tout d'abord de comprendre combien les conceptions de l'histoire mais aussi les perceptions réciproques des uns et des autres dans l'enseignement de l'histoire sont complexes, en évolution permanente, et souvent même, pleines d'ambiguïté ou de contradictions.



Des historiens africains, japonais, américains du nord et du sud et du monde arabo-musulman ont pu ainsi échanger avec leurs collègues européens leurs réflexions à cet égard, à partir d'exemples concrets, essentiellement tirés des programmes et des livres scolaires en usage dans leur pays ou dans leur région.



Plus encore que dans la première phase du Projet, les discussions menées dans ce contexte ont permis de montrer combien le facteur historique jouait un rôle important dans le développement de tout dialogue interculturel harmonieux.

A cet égard, les travaux du symposium qui a été organisé conjointement avec le Centre de Recherches sur la Culture, l'Art et l'Histoire islamique (IRCICA - OIC) ont mis en lumière la nécessité d'aller au-delà de la bonne volonté et

de l'ouverture d'esprit pour préparer chacun des citoyens et futurs citoyens à des dialogues interculturels complexes nécessitant non seulement un certain nombre de connaissances et de références historiques mais aussi des compétences interculturelles permettant de comprendre les perspectives de l'autre en les situant dans un contexte à la fois spatial et temporel, à maîtriser les émotions, à développer des capacités de recherche, d'exploitation des sources et d'analyse critique d'une part et d'empathie d'autre part.

Le rapport général du symposium préparé par Monsieur Brian Carvell et comprenant également l'essentiel des différentes contributions faites par les experts figurent dans le document DGIV/EDU/HISTDIM 2008(07).

Contact:
Jean-Pierre Titz
jean-pierre.titz@coe.int

Les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement de l'histoire en Ukraine en 2008

En 2008, les activités de coopération bilatérale du Conseil de l'Europe avec l'Ukraine en matière d'enseignement de l'histoire se sont concentrées sur les moyens d'enseigner la diversité culturelle par l'histoire en se fondant sur la multiperspectivité, comme le préconise le *Livre blanc sur le dialogue interculturel « Vivre ensemble dans l'égale dignité »*, adopté par le Comité des Ministres en mai 2008.

Deux séminaires – «*Comment tenir compte de l'identité nationale et de la diversité culturelle*

dans les programmes d'histoire et le matériel pédagogique» (Tchernihiv, mai) et «*Nouvelles méthodes d'enseignement de l'histoire dans une société multiculturelle*» (Faros, septembre) – ont été organisés en coopération avec le Ministère de l'Éducation et de la Science de l'Ukraine et l'Association panukrainienne des enseignants «Nova Doba».

Ces séminaires ont permis d'examiner les questions suivantes: comment enseigner l'identité nationale et la diversité culturelle au travers de l'histoire dans l'école

aujourd'hui? Comment les manuels d'histoire et le matériel pédagogique peuvent-ils aider les élèves à mieux comprendre les avantages à vivre dans un environnement multiculturel? Comment l'utilisation de la multiperspectivité peut-elle contribuer à transmettre des connaissances sur l'histoire partagée? Comment appliquer des méthodes interactives dans l'enseignement de questions historiques sensibles? Tout au long des séminaires, les participants ont souligné que le respect

de la diversité culturelle, qui est l'un des principes fondamentaux, devait trouver son expression à tous les niveaux, y compris dans les programmes scolaires.

À l'ouverture des séminaires, M. Pavlo Polianskyi, Vice Ministre de l'Éducation, a souligné que la coopération régulière menée avec le Conseil de l'Europe depuis 1996 avait considérablement contribué à la réforme de l'enseignement de l'histoire en Ukraine.

Les séminaires ont rassemblé environ 70 professeurs d'histoire de presque toutes les régions d'Ukraine ainsi que des collègues d'Autriche, de Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni.

▼ Après l'ouverture du séminaire à Tcherniviv



Les participants sont convenus qu'il fallait adopter une approche multiculturelle dans tous les manuels d'histoire pour tous les niveaux. Les auteurs devraient accorder une attention particulière à la nécessité de maintenir un équilibre s'agissant de rendre compte de l'identité nationale et de la diversité culturelle, de manière à ne pas donner prise à des situations potentiellement conflictuelles. Des enseignants en activité ont souligné qu'ils aimeraient disposer de manuels qui pourraient les aider à établir une communication interactive avec leurs élèves.

Sur la question de la formation initiale et continue des enseignants, les participants en sont venus à la conclusion que les enseignants devraient bénéficier d'une formation spéciale à tous les niveaux pour leur permettre d'acquérir

les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier au sein de classes multiculturelles. Cette formation devrait couvrir l'emploi de méthodes interactives telles que le jeu de rôles et le travail des élèves sur des projets ainsi que les moyens de trouver un terrain d'entente en prenant en compte les différents points de vue sur les mêmes événements, en particulier lorsqu'il s'agit de traiter de questions sensibles. Les participants ont, en outre, mis l'accent sur les activités périscolaires et sur la façon dont elles peuvent rendre le processus d'apprentissage plus intéressant et efficace. Ils ont proposé de commencer à élaborer des programmes éducatifs qui pourraient permettre d'établir des liens entre les

écoles et les musées, s'agissant, en particulier, d'éduquer les élèves à la diversité culturelle.

Les participants ont également souligné l'importance d'exploiter l'histoire de la

▼ Les participants du séminaire à Faros



▲ Le magazine «Dobryi Den»

famille et l'histoire orale. Des enseignants de différentes régions d'Ukraine ont montré comment l'histoire familiale pouvait servir à présenter la diversité culturelle comme un facteur enrichissant. Ils ont, en outre, suggéré de concevoir des cours complémentaires sur l'histoire partagée pour permettre aux élèves de mieux comprendre les représentants de cultures différentes.

Les participants sont convenus que les séminaires apportaient beaucoup d'informations pratiques sur les méthodes pédagogiques à utiliser en classe. En même temps, ils ont souligné que les professeurs d'histoire en Ukraine avaient acquis une expérience propre dans ce domaine et il a été proposé de créer un site web fournissant des informations sur les méthodes les plus efficaces en matière d'enseignement de l'histoire dans un contexte multiculturel.

Lors du séminaire de Faros, M^{me} Polina Verbytska, Directrice exécutive de l'Association panukrainienne des enseignants «Nova Doba», a présenté un numéro spécial du magazine des enseignants «Doba» sur le matériel pédagogique et les principaux thèmes du

séminaire de Tchernihiv. Ce numéro a été envoyé dans toutes les régions d'Ukraine et les informations qu'il contient sont aussi disponibles sur le site web de l'Association.

En 2009, les activités en Ukraine se concentreront sur les moyens d'intégrer

les mécanismes du dialogue interculturel dans la formation initiale des professeurs d'histoire.

Contact:

Tatiana Milko
tatiana.milko@coe.int



L'éducation et les échanges interculturels

La capacité de se comprendre mutuellement à travers et au-delà tout type de barrière culturelle constitue une condition préalable au fonctionnement de nos sociétés démocratiques et plurielles.

Le *Livre blanc sur le dialogue interculturel* «Vivre ensemble dans l'égale dignité», adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en mai 2008, identifie l'éducation interculturelle comme l'un des cinq grands domaines où des mesures doivent être prises pour sauvegarder et développer les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, et promouvoir la compréhension mutuelle. La compétence interculturelle est une capacité centrale dans la vie de chaque individu; et, dans la mesure où elle n'est pas innée, il est nécessaire de la développer, de l'acquérir et de la préserver tout au long de la vie.

Depuis lors, le Comité directeur de l'éducation (CDED) explore les pistes propres à améliorer l'éducation interculturelle en exploitant et en renforçant les différentes activités et actions passées

et en cours du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, de la compétence et de l'apprentissage interculturels.

Le projet sur l'éducation et les échanges interculturels vise à exploiter et à approfondir les implications éducatives du *Livre blanc sur le dialogue interculturel* et à établir un cadre de référence pour le développement de la compétence interculturelle dans le cadre de l'enseignement formel – et, par extension, dans l'enseignement non formel et informel.

Le projet ambitionne de:

- établir un cadre cohérent pour le développement de la compétence interculturelle dans la pratique quotidienne de l'enseignement et de l'apprentissage; ceci inclut la description des buts et des objectifs de l'éducation interculturelle, des résultats de l'apprentissage en termes de connaissances, de compétences, d'attitudes et de valeurs, ainsi que des moyens pour les acquérir, et de

l'impact de la formation initiale et continue des enseignants.

Par ailleurs, il développe:

- des lignes directrices pour l'organisation d'échanges d'élèves dans une perspective d'éducation interculturelle;
- des lignes directrices pour l'organisation et le fonctionnement des partenariats entre écoles dans une perspective d'éducation interculturelle.

Une proposition de label du Conseil de l'Europe pour les initiatives à succès d'intégration de l'éducation interculturelle dans l'éducation générale complète le tableau. Cette proposition fait suite au souhait exprimé par le ministre italien de l'Éducation à la 22^e Conférence permanente des Ministres européens de l'Éducation tenue à Istanbul en mai 2007.

Contact:

Josef Huber
josef.huber@coe.int



Le Programme «Pestalozzi», programme du Conseil de l'Europe pour la formation continue des professionnels de l'éducation

Des politiques à la pratique – le rôle crucial des professionnels de l'éducation

L'éducation a besoin du débat politique. Le Conseil de l'Europe offre un espace unique où les pays européens contribuent à l'élaboration commune de normes, de cadres et de lignes directrices visant à préserver et renforcer la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, et à faire de nos sociétés des lieux où la vie est plus agréable pour tous.

Les politiques appellent une mise en pratique. Le programme Pestalozzi se trouve à l'interface des politiques et de la pratique. Il étudie la manière dont les politiques de l'éducation peuvent être transposées au mieux dans les pratiques quotidiennes de l'enseignement et de l'apprentissage, afin que le changement souhaité se répercute sur l'expérience concrète de tous les apprenants. Le programme reconnaît ainsi le rôle essentiel et crucial des professionnels de l'éducation dans le processus du changement.

Puisqu'il est important que tous les apprenants acquièrent les compétences, les savoir-faire, les comportements et les valeurs nécessaires pour bâtir des sociétés démocratiques durables, les enseignants – quel que soit le contexte où ils exercent – doivent contribuer à cet objectif et recevoir une formation. Pour cette raison, le programme Pestalozzi s'adresse potentiellement à tous les professionnels de l'éducation et acteurs sociaux ayant un rôle éducatif.



Promouvoir un changement effectif

Le programme Pestalozzi repose sur une approche de la formation et du développement qui reflète plusieurs convictions essentielles, et notamment celles-ci :

- Les principes et valeurs du Conseil de l'Europe, ses normes, ses cadres et ses lignes directrices sur l'éducation sont les ingrédients de base de l'éducation pour des sociétés démocratiques durables;
- La formation, pour être efficace, doit s'appuyer sur les connaissances et le vécu de ses destinataires. Elle doit être interactive et centrée sur l'apprenant, et permettre un apprentissage par l'action et une collaboration durable en vue de trouver des solutions adaptées à des contextes divers;
- Les compétences que les professionnels de l'éducation doivent acquérir sont diverses et leur acquisition doit être équilibrée. La formation doit inclure le développement de la sensibilité et de la sensibilisation, les connaissances et la compréhension, la pratique individuelle et la pratique sociétale;
- Le médium est le message⁴. La formation doit être organisée et dispensée d'une manière qui corresponde à son contenu et aux compétences que nous souhaitons développer.

Assurance qualité

Un programme de formation bien organisé au niveau international peut avoir dans les Etats membres un impact direct et indirect considérable pour les professionnels de l'éducation et les apprenants. En raison de cet impact potentiel, il est indispensable de proposer des activités de grande qualité.

Structure du programme

Le programme englobe deux grands groupes d'activités: des ateliers et séminaires européens et des modules européens de

formation des formateurs dans les Etats membres. Outre ces deux axes, les autres activités du programme sont la coopération avec les associations internationales et l'assistance ciblée dans des pays spécifiques.

Diversité

Le programme Pestalozzi, en mettant l'accent sur les méthodes interactives, la construction collaborative des connaissances et le partage des expériences entre les pairs dans le cadre de la Grande Europe, encourage les participants à s'appuyer sur leur propre vécu et à travailler ensemble à l'élaboration de réponses communes aux problèmes rencontrés par de nombreux systèmes éducatifs. Pour reprendre les mots d'un participant à l'une des actions de formation: *«Il est agréable de voir qu'en dépit de toutes les différences (entre les systèmes éducatifs), les enseignants de tout le continent visent à atteindre les mêmes objectifs et à jeter des ponts entre les cultures».*

Effet «en cascade»

Toutes les initiatives menées dans le cadre du programme Pestalozzi ont pour dénominateur commun d'attendre des participants qu'ils jouent le rôle de multiplicateurs au sein de leurs systèmes. Ayant élaboré des approches innovantes en collaboration avec des collègues, ils doivent être capables d'utiliser cette expérience selon un processus «en cascade» dans leurs pays respectifs, afin que leurs collègues au sein de leur institution et aux niveaux local/régional et/ou national bénéficient également du programme et des travaux du Conseil de l'Europe en matière d'éducation.



Information et documentation

Le site Web du programme Pestalozzi offre une large gamme d'informations pratiques à l'intention des participants, ainsi qu'un centre de documentation comprenant notamment des ressources thématiques destinées aux professionnels de l'éducation: www.coe.int/pestalozzi. Pour toute autre question, suggestion, observation ou demande de renseignements, veuillez écrire à: pestalozzi@coe.int

4. McLuhan, Marshall (1964) *Understanding Media*, Routledge, Londres

Contact:
Josef Huber
josef.huber@coe.int

L'Autobiographie de rencontres interculturelles disponible pour téléchargement

Dire aujourd'hui qu'avec la mondialisation et l'internationalisation, plus rien n'est pareil qu'avant, que l'expérience interculturelle, nous la vivons tous au quotidien, c'est énoncer une banalité. C'est évident en effet pour tous ceux, qui rencontrent des gens d'ailleurs dans leur vie de tous les jours. Mais d'autre part, il y a de nombreuses régions d'Europe et d'ailleurs, où de telles expériences ne sont pas si courantes, où les gens ont parfois le sentiment que l'évolution globale n'a pas eu d'incidences sur leur environnement immédiat, même s'ils voient les effets de la mondialisation et de l'internationalisation, lorsqu'ils regardent le journal télévisé.

Ces deux points de vue reposent sur l'idée que la *culture*, dans cette acception précise, est ce qui se trouve dans des lieux éloignés, ce que l'on peut découvrir lors de vacances passées à l'étranger, par exemple. Mais les gens qui ne sont *pas comme nous* et de *culture* différente ne sont pas simplement ceux d'autres pays. En parlant des filles, les garçons peuvent dire: «elles ne sont *pas comme nous*, elles ont leur *culture* à elles et vice versa. Les gens des villes peuvent en dire autant des gens de la campagne et vice versa. Les gens d'une religion/ethnicité/nationalité, etc. peuvent en dire autant de ceux d'une autre religion/ethnicité/nationalité, etc., et vice versa. Il devient vite clair que les rencontres interculturelles font partie de notre quotidien avec ou sans mondialisation et internationalisation. Il y a des rencontres qui passent inaperçues, parce qu'elles n'ont rien d'extraordinaire et semblent tout à fait naturelles. D'autres se remarquent davantage, en ce qu'elles sont des expériences particulières, parfois exigeantes et difficiles, sortant de l'ordinaire, source de joie ou de peur ou les deux à la fois. L'Autobiographie de rencontres interculturelles (ARI) doit nous aider à réfléchir à notre expérience d'*«autrui»* et d'autres «cultures», loin ou près de nous, en temps et en lieu. Elle doit aussi nous aider à décider comment tirer des enseignements

d'une rencontre interculturelle. L'ARI consiste essentiellement en un ensemble de questions qui reviennent sur la rencontre, la manière dont nous y avons réagi, la manière dont nous pensons que les autres y ont réagi, ce que nous en avons pensé et la manière dont nous l'avons perçue sur le moment et plus tard et sur les conclusions que nous pouvons en tirer pour l'avenir. Les questions suivent un ordre méthodique fondé sur des travaux scientifiques, mais elles sont rédigées d'une manière qui permette à tout un chacun d'en suivre aisément le fil. Ceux qui utilisent la *version standard* de l'ARI peuvent répondre seuls ou à plusieurs, avec l'aide d'un copain ou d'un enseignant, par exemple, alors que la *version pour jeunes apprenants* est destinée aux enfants, lesquels auront besoin de l'aide d'un adulte pour lire et rédiger et réfléchir à leur rencontre.



Les deux versions de l'ARI sont accompagnées de *Notes à l'intention des animateurs* exposant plus en détail son objet et son origine. Le formulaire de feedback aidera l'équipe qui a conçu et produit l'ARI à l'améliorer à l'avenir. Le document intitulé *Contexte, concepts et théories* examine les concepts qui sous-tendent l'ARI, par exemple, le concept de *culture* au sens où nous l'entendons. On trouvera enfin une version abrégée et simplifiée de ce texte explicatif intitulé *Concepts à examiner* pouvant être utilisé

avec les personnes qui remplissent la version standard de l'ARI et qui aimeraient en savoir davantage sur la manière dont des disciplines comme la psychologie et la sociologie nous aident à analyser les rencontres interculturelles de manière scientifique.

L'Autobiographie de Rencontres Interculturelles est une réponse concrète aux recommandations du Livre blanc sur le dialogue interculturel «Vivre ensemble dans l'égale dignité» du Conseil de l'Europe (<http://www.coe.int/dialogue>), section 5.3 «Apprendre et enseigner les compétences interculturelles». Elle a été élaborée pour la Division des Politiques Linguistiques par une équipe pluridisciplinaire d'experts et peut être utilisée à l'école ou dans tout contexte éducatif contribuant à l'apprentissage tout au long de la vie. L'analyse des expériences interculturelles peut s'inscrire dans le cadre de disciplines aussi variées que les langues vivantes, l'histoire, la géographie, la religion, l'éducation à la citoyenneté, etc., ainsi que de projets, de voyages et d'échanges scolaires.

Mais en tant qu'outil d'auto-évaluation et de développement personnel, nous espérons que l'ARI aidera tous ceux qui ont vécu une expérience interculturelle intéressante, quelle qu'elle soit, à en retirer un bénéfice, à l'intégrer dans leur manière de voir le monde autour d'eux et à prendre les décisions qui s'imposent concernant le rôle qu'ils entendent jouer – à part entière – dans le monde interculturel auquel ils appartiennent. Elle peut être téléchargée sur le site Internet de la Division des politiques linguistiques (<http://www.coe.int/t/DG4/AUTOBIOGRAPHY/>).



Contact:
Christopher Reynolds
christopher.reynolds@coe.int

Education, politique et valeurs fondamentales: interview de Gabriele Mazza



Ce numéro du *Bulletin éducation* est le dernier à paraître sous la direction éditoriale de Gabriele Mazza, Directeur de l'éducation et des langues, avant son départ à la retraite.

Diplômé d'universités italienne, américaine et française en sciences politiques, en sociologie et en sciences de l'éducation, Gabriele Mazza est entré au Conseil de l'Europe en 1973, où il a œuvré tout au long de sa carrière dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation et de la culture. On lui doit notamment des réformes paneuropéennes aux niveaux institutionnel, politique et d'assistance dans les 47 Etats membres du Conseil. Il a par ailleurs directement contribué à la création et au développement d'institutions et de réseaux culturels à l'échelle européenne.

Gabriele Mazza a joué un rôle éminent dans la négociation de plusieurs accords éducatifs durant la période de l'après-guerre en ex-Yougoslavie, en particulier en Croatie (Slavonie orientale) et en Bosnie-Herzégovine. Plus récemment, il a été l'un des pionniers dans la coopération euro-arabe, portant une attention particulière à la contribution de la coopération en matière d'enseignement au dialogue interculturel.

Lors d'un entretien avec l'équipe éditoriale, Gabriele Mazza a évoqué son expérience au sein du Conseil de l'Europe et sa vision du rôle futur de la Direction.

Equipe éditoriale: De nombreuses autres organisations internationales sont actives dans le domaine de l'éducation.

Quelles sont les spécificités de l'action du Conseil de l'Europe en la matière?

Gabriele Mazza: Il est vrai que plusieurs autres organisations internationales – l'UNESCO, l'Union européenne, la Banque mondiale et l'OCDE, pour n'en citer que quelques-unes – se mobilisent depuis des années dans des domaines similaires aux nôtres. Cependant, si on regarde la situation d'un peu plus près, en se demandant comment les programmes ont évolué au fil du temps, on constate que le Conseil de l'Europe occupe une place à part qui tient à sa mission fondamentale de promotion des droits de l'homme, y compris des droits culturels, et de l'État de droit. On se rend également compte que son action dans le domaine de l'éducation est guidée par ces objectifs supérieurs et qu'elle est véritablement unique en son genre. Notre travail est davantage axé sur la mission spécifique du Conseil de l'Europe, ce qui a permis de développer des domaines d'excellence dans lesquels notre Organisation est universellement reconnue, par exemple l'éducation interculturelle, l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, l'enseignement de l'histoire, les langues et la gouvernance démocratique dans l'enseignement supérieur.

Comment la contribution de la Direction de l'éducation à l'action du Conseil de l'Europe a-t-elle évolué au fil des années?

Les préoccupations initiales du Conseil s'inscrivaient dans un contexte d'après-conflit qui se reflétait dans la Convention

culturelle⁵, dont l'objectif était de surmonter les clivages culturels et psychologiques entre les Etats membres et qui soulignait l'importance de l'histoire et des langues. Étant donné que tout objectif culturel inclut une composante d'éducation, il était nécessaire que l'éducation joue un rôle dans ce domaine. Les effets sur le système éducatif fondé sur les valeurs du Conseil de l'Europe se sont surtout fait sentir au niveau de ce que l'on appelait alors «éducation permanente» (au sens d'éducation continue), qui était mal perçue à l'époque et qui correspond aujourd'hui à l'apprentissage tout au long de la vie. Le but de cet apprentissage était de réconcilier les individus avec les enjeux de société. Il s'agissait d'une approche pratique et humaniste destinée à donner aux gens le droit à une seconde chance – les droits de l'homme, comme nous l'avons vu, sont une spécificité du Conseil de l'Europe – et ce principe nous a toujours guidés dans notre travail.

L'objectif était de remettre l'individu au centre de l'éducation. Les années 1970 ont été caractérisées par une approche systémique, en réaction à l'importance prépondérante accordée au développement individuel la décennie précédente. Les années 1980, plus pragmatiques, ont permis de résoudre des problèmes sans renier les valeurs fondamentales du Conseil. A la suite de la chute du mur de Berlin, dans les années 1990, le Conseil de l'Europe a pu mettre son savoir-faire au service de systèmes en plein bouleversement. Compte tenu de son expérience et de ses valeurs, il a été invité à apporter sa contribution et différents pays s'en sont inspirés en fonction de leurs besoins particuliers. Le Conseil a lui-même dû s'adapter pour

5. Convention culturelle européenne (STE n° 18), entrée en vigueur le 5 mai 1955.

être en mesure d'intervenir dans certains cas. Ce «travail bilatéral» (coopération entre le Conseil et un pays) a été possible parce que le Conseil avait acquis une expérience dans l'élaboration de normes communes à partir d'observations empiriques à un niveau multilatéral. D'ailleurs, ce constat est toujours d'actualité: les organes du Conseil doivent se nourrir d'une coopération multilatérale pour réagir dans des situations bilatérales. Dans les années 1990, tout comme aujourd'hui dans une certaine mesure, nous avons connu une période qui n'était pas sans rappeler l'après-guerre, qui avait donné naissance au Conseil de l'Europe. Nous avons le potentiel pour rétablir la confiance et favoriser la réconciliation, mais aussi une solide image de bâtisseurs de la «démocratie culturelle» (il est souvent fait référence aux années 1960 et 1970) et de la «culture démocratique», qui constitue notre grande priorité aujourd'hui.

Au cours de ces vingt dernières années, la coopération en matière d'éducation a été marquée par un élan visant à redécouvrir la diversité culturelle essentielle de la Grande Europe tout en célébrant la richesse de cette diversité, qui rend le Conseil de l'Europe d'autant plus sensible aux différents aspects de l'apprentissage interculturel. Loin de saper cet élan, le nouveau dialogue Nord/Sud, résultat de turbulences civilisationnelles, a apporté au Conseil de l'Europe une nouvelle dimension dont nous pressentons qu'elle est appelée à se développer: la coopération euro-arabe, dans laquelle la Direction de l'éducation a joué un rôle pionnier, en est un exemple.

Comment voyez-vous le programme de l'éducation se développer dans les années à venir?

Après avoir atteint une cohérence interne maximale au niveau de notre sphère de compétence et de sa mise en œuvre, nous devons maintenant nous battre pour assurer que la dissémination de nos travaux se traduise en effets réels. Nous avons d'ores et déjà obtenu des résultats assez satisfaisants dans les contextes nationaux favorables des petits pays. Dans le domaine de la formation des enseignants en Bosnie-Herzégovine, par exemple, nous sommes progressivement parvenus à former tous les formateurs d'enseignants par le biais des instituts pédagogiques, en combinant des faits et des valeurs qui se diffusent jusqu'à chaque enseignant d'éducation civique, d'histoire et de droits de l'homme. Les résultats peuvent donc s'avérer très positifs. Le remplacement de la matière «défense civile» par des cours d'éducation à la citoyenneté démocratique/aux droits de l'homme, toujours dans ce même pays, est un autre exemple illustrant la façon dont les méthodes et les supports du Conseil de l'Europe peuvent être utilisés dans des situations qui sont différentes mais qui restent toutefois gérables de par leur taille.

Dans le cas des grands pays, comme la Russie, il faut naturellement adopter d'autres approches pour obtenir des résultats satisfaisants. À l'avenir, nous devons probablement mettre

encore plus l'accent sur les outils et les méthodes et comprendre quelle est la meilleure façon de les appliquer. La création du Centre européen pour les langues vivantes à Graz, il y a dix ans, répondait à un besoin d'aller de l'avant pour obtenir des résultats tangibles et visibles. Comme vous le voyez, nous avons toujours été soucieux des concepts, des valeurs et des applications pratiques.

Comment l'action du Conseil de l'Europe s'appuie-t-elle sur le rôle et le profil du personnel, y compris vous-même?

En tant qu'agents du Conseil de l'Europe, nous sommes soumis à une certaine obligation de polyvalence. Même si nous sommes spécialisés dans certains aspects, nous devons être capables d'investir d'autres domaines. À mes yeux, il s'agit d'allier un certain professionnalisme avec un amateurisme au sens le plus noble du terme. Nous ne devons en aucun cas oublier que tout ce que nous faisons a des répercussions politiques. J'ai essayé de tirer parti de mon profil pluridisciplinaire – un certain goût pour la résolution des problèmes, le fait de ne jamais se contenter d'un «non», une certaine curiosité et une envie de réaliser des choses – pour combiner une tendance à la théorisation avec la rigueur administrative, sans pour autant sacrifier l'aspect managérial de mes responsabilités ni exercer un contrôle excessif. Mon idée était de guider les gens sans les brider, de permettre à ceux qui le souhaitaient de donner le meilleur d'eux-mêmes.



À titre personnel, quels sont les accomplissements qui vous tiennent le plus à cœur ou qui vous ont apporté la plus grande satisfaction?

Ma carrière a été suffisamment longue pour que je puisse tirer une certaine fierté de quelques réalisations, aussi bien dans le domaine de la culture que dans celui de la coopération en matière de jeunesse. Pour ce qui est de l'éducation, trois choses me tiennent particulièrement à cœur. La première est l'occasion qui m'a été donnée d'être détaché auprès des Nations unies tout en continuant à assumer mes responsabilités, à l'époque, de Chef du Service de l'enseignement supérieur. Dans le cadre d'une mission de réconciliation en Slavonie orientale, dans l'ex-Yougoslavie, j'ai présidé pendant deux ans le groupe

conjoint serbo-croate qui a œuvré pour la transition pacifique de la Slavonie orientale d'une gouvernance serbe à une gouvernance croate dans les domaines éducatif et culturel.

La deuxième chose a été mon rôle de coprésident international de la Conférence des ministres de l'Éducation des Entités en Bosnie-Herzégovine, qui m'a aidé à développer des techniques de médiation et d'autres compétences que je ne soupçonnais même pas. C'est avec un sentiment d'accomplissement que je repense à ces quelque huit années.

Enfin, la troisième chose est l'ouverture du Centre européen Wergeland, qui répond à la nécessité d'améliorer notre efficacité. La création de ce centre, avec l'aide du gouvernement norvégien, est une grande réalisation pour le Conseil de l'Europe, mes collègues de la Direction de l'éducation et moi-même.

Quel rêve souhaiteriez-vous voir se réaliser?

Sans aucun doute la création d'une sorte d'Académie de formation du Conseil de l'Europe, qui regrouperait toutes les activités de l'Organisation en matière de formation et d'éducation formelle et non formelle, scolaire et extrascolaire, et qui ciblerait des publics très variés: les animateurs de jeunesse, les dirigeants politiques de demain et d'autres catégories de gens qui peuvent contribuer à la mise en œuvre des valeurs du Conseil de l'Europe, comme les fonctionnaires de police ou les professionnels des médias. Nous pourrions ainsi apporter le meilleur de notre expérience au niveau des méthodes de travail,

dans le domaine interculturel, etc., pour constituer un pôle d'excellence pour la Grande Europe, qui subsistera pendant de nombreuses décennies, sera reconnu dans le monde entier et contribuera à la mission et à l'image de cette prestigieuse Organisation.

Pour conclure, auriez-vous un conseil à donner à votre successeur?

Il est assez difficile de répondre à cette question car j'ignore quels seront les atouts du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice. Néanmoins, d'une manière générale, je dirais ceci: «Faites preuve de générosité et les gens se montreront généreux envers vous. Ensemble, vous gravirez des montagnes.» Je crois au travail par l'exemple, une méthode qui s'applique aussi bien aux familles qu'aux institutions. Je tiens d'ailleurs à profiter de cette occasion pour rendre hommage au professionnalisme de mes collègues, qui a contribué pour beaucoup au plaisir que j'ai eu à venir travailler durant toutes ces années et qui m'a aidé à surmonter la fatigue et la frustration que chacun de nous peut ressentir de temps à autre. Ce professionnalisme est reconnu à l'intérieur du Conseil de l'Europe et en dehors. Au sein de notre Direction, comme dans une famille, les choses ne sont pas toujours exprimées. J'aimerais donc rétablir un peu l'équilibre en faisant part dans ces colonnes de l'expression de ma reconnaissance.

L'équipe éditoriale souhaite une heureuse retraite à Gabriele Mazza.

Un bref tour d'horizon des programmes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement des langues

La coopération européenne en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues est, depuis près d'un demi siècle, au centre des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation. Les premiers programmes de coopération internationale étaient axés sur le développement des compétences communicatives et interculturelles favorisant la circulation des personnes et des idées ainsi que sur la promotion du patrimoine européen, représenté par la diversité culturelle et linguistique. Les projets ultérieurs menés par la Division des Politiques Linguistiques à Strasbourg portaient sur les dimensions sociale et politique de l'apprentissage des langues, promouvant la diversification dans ce domaine, l'amélioration de la qualité, de la cohérence et de la transparence dans l'offre



de langues, et les droits des minorités à la formation linguistique. Suite à l'Année européenne des langues (2001), organisée avec l'Union européenne, de nouvelles

initiatives ont été prises afin d'aider les Etats membres à concevoir des réponses d'ordre politique aux nouveaux défis rencontrés dans les domaines de la

cohésion sociale et de l'intégration. L'Année a été marquée par le lancement du *Cadre européen commun de référence pour les langues* et du *Portfolio européen des langues*, et la dynamique a abouti à la célébration de la *Journée européenne des langues*, le 26 septembre de chaque année.

Actuellement, la Division se concentre sur le développement d'une approche intégrée et transdisciplinaire de l'éducation plurilingue et interculturelle qui englobe toutes les langues, variétés de langues et cultures présentes à l'école. Cette démarche suppose d'établir une relation cohérente entre les diverses disciplines linguistiques et de créer des liens entre l'apprentissage des langues et les autres matières enseignées à l'école. La langue de scolarisation est au centre de ce processus, car elle est liée transversalement à l'apprentissage de toutes les disciplines. L'égalité d'accès à l'éducation et à l'ensemble du programme d'enseignement dépend beaucoup des compétences linguistiques et, par conséquent, le droit à une éducation de qualité dépend de la maîtrise de la langue de scolarisation. La Division met actuellement en place une plateforme de ressources et de références qui comprendra notamment des descripteurs précis des compétences linguistiques attendues des apprenants, non seulement dans le cadre de la langue comme discipline, mais aussi de la ou des langue(s) des autres disciplines (voir aussi l'article page 17).

La création, en 1995, du Centre Européen pour les Langues Vivantes (CELV) à Graz, a donné un nouvel élan aux projets de coopération internationale. Ce centre, qui est un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe, aide ses Etats membres (au nombre de 34 actuellement) à mettre en œuvre des politiques linguistiques efficaces et à réformer l'enseignement et l'apprentissage des langues. Il conçoit des projets et soutient des réseaux dans lesquels interviennent des multiplicateurs clés comme les formateurs d'enseignants, les auteurs de manuels scolaires et des spécialistes de l'élaboration des programmes scolaires. Les

projets qui durent en général 3 à 4 ans, mettent l'accent sur la recherche et le développement et comprennent des ateliers internationaux destinés à examiner et à finaliser les conclusions en vue de leur diffusion auprès des professionnels de l'enseignement des langues.

Les programmes à moyen terme du CELV ont récemment mis l'accent sur l'apprentissage des langues en vue de renforcer la cohésion sociale dans une Europe plurilingue et multiculturelle et sur le développement des compétences des professeurs de langues. Le programme actuel (2008 - 2011), «Valoriser les professionnels en langues» comporte 20 projets couvrant quatre domaines thématiques: l'évaluation, la continuité dans l'apprentissage des langues, les contenus et l'éducation aux langues ainsi que l'éducation plurilingue. L'élaboration et la diffusion d'un *Portfolio européen pour les enseignants en langues* en formation initiale est un exemple particulièrement efficace de la façon dont le CELV renforce les compétences professionnelles des professeurs de langues. L'usage largement répandu de cet outil de référence européen très concret, disponible dans plusieurs langues, illustre bien l'influence du CELV sur la formation des enseignants et l'assurance qualité dans le domaine de l'enseignement des langues (voir aussi l'article page 19).

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ouverte à la signature en 1992 et entrée en vigueur en 1998, témoigne de manière éclatante de l'action du Conseil de l'Europe en vue de promouvoir la diversité linguistique et culturelle et le respect de cette diversité, telle qu'elle s'exprime dans les cultures régionales ou minoritaires. Cette convention, ratifiée à ce jour par 24 Etats membres, vise à protéger et à promouvoir le patrimoine linguistique de l'Europe qui est l'un de ses atouts culturels. Les Etats parties s'engagent à mener une politique active de soutien à l'emploi des langues régionales et minoritaires dans tous les secteurs de la vie quotidienne. La Charte, qui est,

en son genre, le seul instrument international juridiquement contraignant, couvre des objectifs et des principes communs à tous les Etats et à toutes les langues, ainsi que des mesures spécifiques concrètes qui peuvent varier d'un pays à l'autre et d'une langue à l'autre.

Les Parties contractantes participent à un processus de suivi permanent (tous les trois ans) destiné à vérifier si elles satisfont aux obligations qu'elles ont contractées au titre de la Charte. Ce processus a conduit à des changements dans la législation et les politiques nationales relatives aux langues régionales ou minoritaires. En dernière analyse, c'est comme toujours l'application concrète des mesures adoptées d'un commun accord, y compris dans le domaine de l'éducation, qui pose problème. Les dispositions figurant dans la Charte, qui peuvent s'appliquer en fonction de la situation de chaque langue, visent à garantir aux locuteurs d'une langue donnée la possibilité d'envoyer leur(s) enfant(s) dans un établissement scolaire qui propose un enseignement dispensé intégralement dans leur langue ou qui, du moins, enseigne leur langue en tant que matière à tous les niveaux de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur.

L'Etat est tenu de fournir cette éducation et de garantir le soutien nécessaire, se traduisant par la mise à disposition de matériel pédagogique et d'enseignants ayant les qualifications voulues. La Charte doit être mise en œuvre sans porter atteinte à l'enseignement de la ou des langue(s) officielle(s) de l'Etat, faisant de ce traité un instrument idéal pour aider les Etats à prendre conscience des bienfaits d'une éducation bilingue de qualité, ce qui est une ligne de conduite bien établie et largement suivie au sein des sociétés plurilingues (voir aussi l'article page 16).

En résumé, le droit à l'éducation, tel que le conçoit le Conseil de l'Europe, s'inscrit dans une vision globale de l'éducation plurilingue et interculturelle (voir

aussi l'article page 11) qui met l'accent non seulement sur les compétences linguistiques essentielles, mais aussi sur les valeurs fondamentales. La langue est perçue non seulement comme un outil bien maîtrisé à des fins de communication, mais aussi comme un instrument transversal permettant l'apprentissage. Cette conception suppose que l'on prenne

pleinement en compte la contribution irremplaçable de l'enseignement linguistique au développement personnel, à la socialisation, à la formation de l'identité individuelle, à la promotion de la citoyenneté démocratique, à l'intégration sociale, à la compréhension mutuelle ainsi qu'à l'acceptation et au respect de la diversité.



Contact:
Joseph Sheils
joseph.sheils@coe.int

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'un traité spécifique sur les langues régionales ou minoritaires?

Selon les estimations, une langue meurt tous les quinze jours en moyenne. Même si l'on s'attend à ce que cette hémorragie affecte essentiellement l'Amérique du sud et l'Asie du nord est, certaines langues européennes sont, elles aussi, menacées. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a pour but de prévenir ce phénomène. A quelques encourageantes exceptions près, la diversité linguistique régresse partout en Europe et certaines langues disparaissent, du moins provisoirement, de zones où elles étaient parlées depuis longtemps.

10 ans d'application de la Charte: réalisations et défis

La Charte a été élaborée dans les années 1980 et son entrée en vigueur date de 1998. A ce jour, 24 États membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifiée et 9 autres l'ont signée. Les langues régionales ou minoritaires en Europe sont diverses et hétérogènes, mais toutes sont, plus ou moins, dans une position vulnérable et certaines d'entre elles sont même menacées d'extinction. Compte tenu de la grande variété des situations linguistiques en Europe, les rédacteurs ont adopté une technique juridique



Conférence sur la «La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires: réalisations et défis», Bilbao (Espagne) le 21 avril 2009.

Ci-dessus: Yves Lejeune, professeur aux universités de Louvain et de Namur (Belgique);
Vesna Crnić-Grotić, Vice-présidente du Comité d'experts de la CELRM.

Ci-dessous: Terry Davis, Secrétaire général du Conseil de l'Europe



selon laquelle les Etats ont l'obligation positive d'élaborer une politique à long terme et, dans le cas de langues parlées par un grand nombre de locuteurs, de prendre une série d'engagements précis en matière d'enseignement, de justice, d'administration, de médias, etc. Un comité d'experts indépendant établi pour superviser la mise en œuvre de la Charte, a adopté, à ce jour, une quarantaine de rapports: cette année, il devrait en adopter sur l'Arménie, Chypre, la République tchèque, la Hongrie, le Monténégro, la Norvège, la République slovaque, la Slovénie et le Royaume-Uni.

Depuis l'entrée en vigueur de la Charte, des législations ou politiques et mesures nationales ont été adoptées, révisées ou mises en œuvre pour protéger ou promouvoir les langues régionales ou minoritaires. En outre, grâce à la Charte, le statut de langue a été accordé à des idiomes qui étaient auparavant considérés comme des dialectes.

Quels enseignements peut-on tirer de cette décennie de mise en œuvre? Malgré un bilan impressionnant, plusieurs problèmes structurels continuent d'amoin-drir l'efficacité de la Charte. Le comité d'experts constate souvent que les cadres juridiques nationaux sont généralement adéquats et en constante amélioration mais que l'application concrète ne suit pas. Il ne suffit pas d'adopter une bonne loi sur la protection des langues minoritaires: il faut aussi que la loi soit appliquée, ce qui exige un large éventail de mesures techniques et pratiques qui font très souvent défaut. Le comité d'experts attend des Etats parties qu'ils prennent résolument les dispositions voulues.



Conférence de Lulea (Suède), le 17 octobre 2008, pour le 10^e anniversaire de la Charte

Les rapports du comité d'experts expliquent pour quelles raisons la diversité linguistique régresse en Europe et quels sont les moyens de faire face à la situation précaire des langues. Pour que les langues menacées continuent d'être des langues vivantes dans un monde globalisé, les Etats doivent prendre des mesures pour contrebalancer l'énorme pression exercée par les médias des langues majoritaires; mieux sensibiliser la société à la valeur de la diversité linguistique et du bilinguisme, qualité qui s'acquiert en étant élevé dans un contexte de langue régionale ou minoritaire; encourager les citoyens du groupe majoritaire à faire preuve de tolérance vis à vis des langues régionales ou minoritaires parlées dans leur pays; éviter, enfin, une vision pragmatique mais peu clairvoyante qui tend à privilégier l'apprentissage des langues internationales, jugées d'un usage pratique plus immédiat, au détriment des langues locales.

Nous sommes conscients que les langues régionales ou minoritaires sont toujours un élément menacé du patrimoine culturel de l'Europe et qu'il reste de nombreux défis à relever. Il est bon de rappeler les paroles du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe qui a déclaré: «La non ratification, à ce jour, de la Charte ne s'explique ou ne se justifie absolument pas par le fait [que les Etats concernés] n'en ont pas besoin; au contraire». Les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient garder ces paroles à l'esprit et garantir les droits linguistiques de leurs citoyens.



Contact:

Sonia Parayre

sonia.parayre@coe.int

Langues de scolarisation

La Division des Politiques Linguistiques, à Strasbourg, a pour mission d'aider les Etats à mettre en place une approche transdisciplinaire – cohérente, transparente et intégrée – de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, ce qui

suppose d'assurer une cohérence dans l'enseignement des langues en général mais aussi d'établir des passerelles entre l'enseignement des langues à proprement parler et l'enseignement des autres matières scolaires. Notre Division, qui a

déjà développé des référentiels européens destinés à promouvoir la cohérence et la transparence dans les politiques et les pratiques de l'éducation aux langues – citons notamment le Cadre européen commun de référence pour les langues

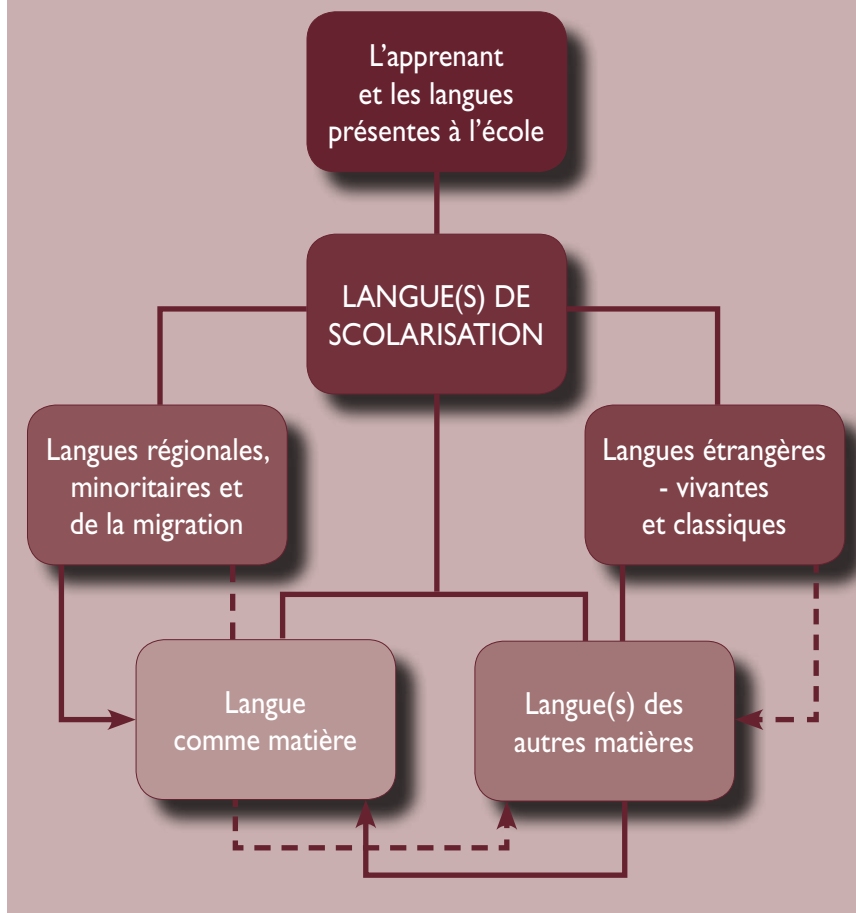
(CECR) et le Portfolio européen des langues (PEL) –, se concentre plus particulièrement aujourd'hui sur les langues de scolarisation, complétant ainsi le maillage qui relie les différentes fonctions assumées par les langues dans le processus éducatif.

De ce point de vue, la langue de scolarisation occupe une place centrale, car elle est liée transversalement à toutes les autres disciplines. Pour exercer son droit à une éducation de qualité et accéder pleinement au contenu des programmes scolaires, l'élève doit en effet maîtriser la langue de scolarisation, et plus particulièrement le langage 'académique' utilisé dans les différentes disciplines, qu'il s'agisse d'histoire, de mathématiques ou de sciences. Si l'élève ne possède pas les compétences en langues requises pour chaque étape du cursus scolaire, il/elle risque d'avoir des difficultés à passer dans les classes supérieures.

A l'heure actuelle, notre Division travaille sur deux volets de la langue de scolarisation: l'enseignement de la langue comme discipline à part entière et la langue d'enseignement comme véhicule de transmission et construction de savoirs dans les autres matières. Beaucoup de pays ont tendance à cloisonner ces deux aspects et, par conséquent, à considérer l'enseignement de la langue comme discipline comme le seul cours concerné par le développement des compétences linguistiques de l'élève. Or, la langue s'apprend aussi dans le cadre des autres disciplines scolaires, dont elle fait partie intégrante.

L'apprentissage d'une discipline suppose en effet des compétences dans le langage 'académique' des écoles pour accéder au contenu, qu'il s'agisse de comprendre un texte informatif, de suivre des raisonnements complexes, de résumer ou de présenter les résultats d'une étude scientifique. Cette maîtrise du langage ne pouvant être dissociée de la maîtrise de la discipline, elle doit être développée en parallèle, de façon consciente; elle ne se développera pas «spontanément».

LANGUES DANS L'EDUCATION / LANGUES POUR L'EDUCATION



Précisons à ce propos que les élèves issus de certains milieux sociaux auront plus de facilités pour les acquérir, grâce à la base qu'ils auront acquise dans leur famille; en revanche, les élèves issus de milieux socio-économiques moins favorisés ou de groupes vulnérables auront probablement besoin d'un soutien pédagogique spécifique.

Le problème ne se réduit pas à l'acquisition du vocabulaire spécialisé de telle ou telle discipline; il faut aussi apprendre à manier la rhétorique propre aux divers types de discours ainsi que la langue structurée – formelle et abstraite – de l'enseignement et de l'apprentissage. Nous sommes bien loin de la langue familière telle qu'elle est pratiquée au quotidien par la plupart des apprenants. C'est pourquoi il est important que les enseignants des matières dites non linguistiques prennent conscience du rôle qu'ils ont à jouer dans la transmission de la langue et qu'ils formulent clairement leurs exigences en ce domaine.

Concernant les élèves issus de l'immigration, des études menées en liaison avec le PISA montrent que les programmes d'accompagnement linguistique qui donnent les meilleurs résultats sont ceux qui explicitent leurs exigences en s'appuyant sur des référentiels de développement de la langue et sur des grilles d'évaluation. L'un des objectifs du projet actuel est de formuler clairement les compétences linguistiques et expériences d'apprentissage que l'apprenant est en droit d'acquérir pour tirer profit d'une éducation de qualité. Ce référentiel décrira les compétences linguistiques nécessaires pour réussir à l'école, les expériences ou les opportunités d'apprentissage qui permettent d'acquérir ces compétences à chaque étape du cursus scolaire, les formes d'évaluation adaptées à l'objectif visé, etc..

Cette approche doit s'inscrire dans une vision globale de l'éducation aux langues comprise dans son sens le plus

large. Le Conseil de l'Europe défend un concept holistique et une démarche globale, cohérente et intégrée de l'éducation plurilingue et interculturelle, qui comprend toutes les langues (dans toutes leurs variétés) et toutes les cultures présentes à l'école. Il aborde donc le droit à l'éducation à la fois en termes de compétences et de valeurs, en prenant en compte le rôle que peut jouer

une bonne éducation aux langues pour promouvoir une citoyenneté active et responsable, le dialogue interculturel et l'apprentissage tout au long de la vie. C'est pour faciliter l'interactivité et la participation de tous les acteurs à ce projet global que nous nous attelons actuellement à l'élaboration d'une *Plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle*.



Contact:

Johanna Panthier
johanna.panthier@coe.int

Interview avec Waldemar Martyniuk: «Celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne connaît rien de sa propre langue.» (Johann Wolfgang von Goethe, 1749-1832)

Depuis octobre 2008, Waldemar Martyniuk, Professeur assistant de linguistique à l'Université jagellonne de Cracovie, en Pologne, est le nouveau Directeur du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) situé à Graz. Nous avons interviewé M. Martyniuk pour notre bulletin d'information au mois de mars 2009.

M. Martyniuk, vous étiez déjà impliqué dans le travail du Conseil de l'Europe et dans les projets du CELV avant d'être nommé Directeur du Centre de Graz.

En effet, oui. J'ai été détaché auprès de la Division des Politiques Linguistiques de 2005 à 2006 en tant que coordinateur de projet et j'ai participé au travail du CELV en occupant à peu près toutes les fonctions possibles – en tant qu'expert participant aux ateliers, en tant que conseiller externe, en tant que coordinateur de projet; j'ai également été invité à devenir membre du groupe de conseil pour la sélection des projets pour l'actuel 3^e programme à moyen terme «Valoriser les professionnels en langues» (2008-2011). Sans oublier également que je fais partie, en tant que formateur d'enseignant de polonais, d'un des principaux groupes cibles. Je peux donc regarder le CELV sous différents angles, jouer différents rôles et changer de perspectives. Cela nous aide énormément à répondre aux attentes de nos acteurs clés.

Quelle est, à votre avis, la principale mission du Centre – à la fois pour la communauté d'experts et les multiplicateurs tels que les formateurs d'enseignants, ainsi que pour les élèves, les étudiants et le grand public?

La principale mission est de sensibiliser par rapport à l'importance de développer, autant que possible, notre compétence linguistique innée. Une fois que cette compétence est développée comme il se doit, en commençant par la ou les langues

parlées à la maison, la ou les langues de notre environnement immédiat, la ou les langues d'instruction et la ou les langues de la société dans laquelle nous vivons, elle peut être étendue à d'autres langues comme les langues vivantes, les langues du voisin, la ou les langues de la communication internationale. Le Centre contribue à cet objectif en mettant en place et en soutenant des réseaux – allant des apprenants aux concepteurs de politiques, ainsi qu'en développant et en promouvant des approches, lignes directrices, cadres et instruments. Nos principaux groupes cibles sont sans aucun doute les enseignants et leurs formateurs.



Centre européen pour les langues vivantes (CELV),
Graz (Autriche)

Parmi les projets actuels, lesquels sont les plus prometteurs en termes de contribution à la cohésion sociale et au dialogue interculturel, des thèmes essentiels du «Livre blanc sur le dialogue interculturel» adopté par le Comité des Ministres en 2008?

En 2007, les résultats du 2^e programme à moyen terme, intitulé «Les langues pour la cohésion sociale», ont été présentés. Un des résultats les plus marquants a été la publication d'un projet intitulé VALEUR («Valoriser toutes les langues en Europe»), dans laquelle était indiqué qu'au moins 440 langues sont utilisées de manière quotidienne en Europe.

Plusieurs projets dans le programme actuel traitent de la nécessité de soutenir le dialogue interculturel. L'un d'entre eux est le projet CARAP, dans le cadre duquel l'équipe a développé un concept permettant d'intégrer les approches plurielles dans le contexte éducationnel et qui collecte maintenant des descripteurs et des activités définissant de manière spécifique les compétences plurilingues et pluriculturelles. Le projet MARILLE mérite également d'être mentionné; il souligne le rôle de la langue de la majorité en tant que point de départ de l'éducation plurilingue.

Le Centre siège en Styrie, dans le Sud-est de l'Autriche. Pouvez-vous nous expliquer la relation spéciale du Centre avec l'Autriche et l'impact de celle-ci sur votre travail quotidien?

Je trouve cette situation géographique très adaptée et adéquate par rapport à la



Waldemar Martyniuk, Directeur du CELV

mission du CELV. Il s'agit d'une région frontalière avec une riche histoire dans le domaine du multilinguisme. Il suffit de faire une demi-heure de voiture en direction l'est pour parler hongrois dans les spas de Szombathely ou slovène lorsque vous skiez sur les hauteurs autour de Maribor, et après deux heures de route vers le sud, vous pouvez commander un vrai espresso italien sur une piazza à Udine.

150 nationalités différentes vivent dans la ville même de Graz, qui, avec ses 200 000 habitants, est la deuxième plus grande ville d'Autriche après Vienne.

Le Centre quant à lui est situé sur la «rive droite» du fleuve Mur, près du centre-ville qui a été classé par l'UNESCO comme faisant partie du patrimoine mondial. Les Autorités autrichiennes soutiennent le Centre à la fois au niveau financier et logistique, ce qui lui permet

d'accueillir des experts internationaux issus des 34 Etats membres de l'Accord partiel. Réciproquement, le Conseil de l'Europe, grâce au Centre de Graz, qui est une institution internationale importante pour la ville, participe à tous les événements de relations publiques locaux et régionaux liés à l'Europe: la première semaine de mai par exemple, sur la place principale de Graz, «l'Europe à Graz», qui inclura les activités du Centre, sera présentée au public. Au mois de septembre, à l'occasion de la Journée européenne des langues, des experts internationaux dans le domaine du «Portfolio européen des langues» se réuniront à Graz suite à l'invitation du BMUKK autrichien – le ministère fédéral de l'Education, des Arts et de la Culture – afin de discuter du futur du Portfolio.

Personnellement, Graz me rappelle, dans une certaine mesure, Cracovie, ma ville d'origine. Elles ont toutes les deux gardé leur côté médiéval: ce sont des villes avec une impressionnante forteresse en hauteur, une place principale vivante et un fleuve idyllique. Récemment, j'ai également découvert quelques expressions culinaires en polonais dérivées de l'allemand autrichien, comme *Morela* en polonais et *Marille* en allemand autrichien (*Aprikose* en allemand standard, *abricot* en français). De cette manière, je continue ma propre étude de comment enseigner le polonais langue étrangère.

Contact:

Waldemar Martyniuk
waldemar.martyniuk@ecml.at

Les programmes conjoints

Des décennies de coopération intergouvernementale dans le domaine de l'éducation sont à l'origine d'une panoplie de règles et normes européennes et de ressources pratiques pour les responsables politiques et les spécialistes. La Direction de l'Education et des Langues se trouve cependant face à un défi majeur: aider les pays, en particulier les Etats devenus récemment membres du Conseil de l'Europe, à mettre en place, dans le cadre de leur processus de réforme, ce riche éventail de supports.

Une approche novatrice a été mise au point ces dernières années en regroupant les ressources avec celles de la Commission

européenne qui appuie et encourage l'application des normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation dans tous les pays européens. En souscrivant aux mêmes objectifs politiques, lesquels sont énoncés dans des accords officiels entre les deux Organisations, la Direction de l'Education et des Langues peut apporter une aide bilatérale de premier plan aux pays prioritaires. Les «pays prioritaires» sont définis par le Comité des Ministres. Il s'agit d'ordinaire de nouveaux Etats membres, qui sortent souvent d'un conflit et demeurent assujettis aux procédures de suivi postadhésion du Conseil de l'Europe. Ils peuvent aussi

changer au fil du temps. Par exemple, l'un des premiers programmes conjoints a été mené dans les années 1990 en Lettonie et en Estonie, aujourd'hui membres de l'Union européenne, pour soutenir l'intégration des non ressortissants. Le Conseil de l'Europe a coopéré avec les ministères de l'Education pour que les tests de langue et d'histoire soient aussi équitables et transparents que possible.

De nombreux programmes conjoints ont été menés en Europe du Sud-Est. En 2002, la Direction de l'éducation a négocié l'inscription du thème «Droits de l'homme et démocratie» au programme scolaire de la Bosnie Herzégovine et a ensuite mis au point des matériels, formé l'ensemble des 350 enseignants et mis en place un système de délivrance de diplômes en coopération avec l'ONG Civitas. Deux programmes conjoints dans le domaine de l'enseignement supérieur ont aidé la Bosnie-Herzégovine à intégrer le Processus de Bologne par l'élaboration et l'adoption, en 2007, de *Sept stratégies et lignes directrices pour mettre en œuvre le Processus de Bologne*. Ce résultat est indubitablement dû à l'excellente coopération menée avec les autorités et les établissements d'enseignement supérieur et au soutien politique combiné du Conseil de l'Europe et de la CE. Ces premiers programmes de coopération ont ouvert la voie aux programmes actuels:

- Un programme conjoint en faveur de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine a été lancé en février 2009; il durera deux ans.
- En Serbie, un projet analogue vise à faciliter la réforme de l'enseignement supérieur; il est naturellement adapté, comme tous les projets, aux besoins particuliers du pays.
- Plus récemment, un projet pilote sur «Le dialogue inter-culturel et interreligieux par l'éducation» a été lancé, en 2007, dans le cadre du programme de coopération conjoint biennal «Favoriser une culture des droits de l'homme dans le Sud du Caucase et en Ukraine»; il s'achèvera en 2009.

Il entend définir des grandes lignes dans le domaine de l'éducation interculturelle et de la formation des enseignants et préparer des matériels d'apprentissage destinés aux élèves et aux étudiants adaptés aux besoins particuliers.

- Si tous les programmes susmentionnés sont axés sur des domaines particuliers, la Direction de l'Education et des Langues offre pour la première fois un «programme complet». Un projet a été lancé au Kosovo⁶ et se poursuivra jusqu'en 2011. Il faut souhaiter que cet ambitieux projet, qui porte sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, les langues, l'histoire, la formation des enseignants, la législation et l'enseignement supérieur, contribuera à relever le niveau d'instruction des enfants au Kosovo.

L'avenir? Un nouveau projet conjoint en Albanie qui privilégiera la lutte contre la corruption dans le cadre du système de gestion de l'enseignement et l'offre, dans les établissements d'enseignement secondaire, d'un cours facultatif sur la corruption est actuellement à l'étude. Ce projet serait mené avec les milieux juridiques, partenariat prometteur dans un but commun.

Par ces programmes conjoints, les pays pourront, espère-t-on, bénéficier d'un soutien pour mettre en place ce que le Conseil de l'Europe a de mieux à offrir dans le domaine de l'éducation.

Contact:
Sarah Keating
sarah.keating@coe.int



6. «Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo».

«Journée de la mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité»

Le Conseil de l'Europe est né sur les ruines de la Deuxième guerre mondiale. Sa création visait à défendre les valeurs symboliques et spirituelles de la démocratie par le respect des Droits de l'Homme. L'ensemble de ses activités s'inscrit dans cet héritage historique.

Depuis 2001, les Etats signataires de la Convention culturelle européenne de 1954 sont encouragés par le Conseil de l'Europe à mettre en place une Journée dédiée à la transmission de la mémoire de l'Holocauste dans les écoles.

En 2009, la plupart des pays ont choisi soit une date liée à leur propre histoire,

soit le 27 janvier. Depuis une dizaine d'années, grâce à l'ouverture des archives, à la multiplication des lieux de mémoire et des centres d'interprétations régionaux, les recherches sur la pédagogie de la mémoire de toutes les victimes de l'Holocauste ont fait d'immenses progrès. Le Conseil de l'Europe a contribué à cette tendance en prenant en considération dès le début de ses activités toutes les victimes: les Juifs, les Roms, les homosexuels, les Résistants, les politiques, les handicapés, les témoins de Jéhova. L'objectif principal consiste à connaître les modalités d'enseignement de la Mémoire de l'Holocauste dans les pays

membres et à contribuer à ancrer ce sujet au niveau du curriculum obligatoire en Europe avant la disparition des derniers témoins. L'action se situe sur trois niveaux:

- Faire prendre conscience aux ministres de l'Education, lors des séminaires ministériels organisés à leur intention sur des lieux de mémoire, de l'importance fondamentale du «prévenir plutôt que guérir»;
- Organiser des formations européennes qui tout en mettant l'accent sur l'acquisition de connaissances, contribuent surtout à la réflexion sur la dimension préventive de l'enseignement de la

mémoire pour éviter tout nouveau crime contre l'humanité et ceci grâce à la coopération généreuse et enthousiaste de ministères de l'éducation nationale (en particulier ceux de l'Autriche, Croatie, France, Hongrie, Pologne, Monaco, Norvège, pour ne citer que certains).

L'enseignement de la mémoire vise en particulier à prévenir les discriminations et les exclusions en tout genre, au quotidien.

- Soutenir les enseignants dans leur préparation de cours en produisant du matériel pédagogique adéquat. Le Conseil de l'Europe qui se tient à l'écoute des besoins des enseignants a publié des fiches pédagogiques sur l'utilisation de films pour l'enseignement de l'Holocauste ou sur l'histoire des Roms, du témoignage du survivant dans la salle de classe, et

d'un pack européen sur la visite d'Auschwitz avec des élèves, offrant des pistes pédagogiques très complètes sur le lieu de mémoire comme source d'enseignement de l'Holocauste.

Un site Web sur le Samudaripen (persécutions à visées génocidaires des Roms) offrira bientôt une base de données nationales directement utilisables en classe, à partir d'une carte interactive. Enfin, un nouveau site Web relatif à la «Journée de la mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité» sera disponible fin 2009 où, entre autres, toutes les publications seront directement téléchargeables.

Le Conseil de l'Europe a établi des coopérations avec l'ensemble des autres organisations internationales qui ont mis l'enseignement de la mémoire de l'Holocauste à leur programme (Union

Européenne, Agence des Droits Fondamentaux, Nations Unies, OSCE/ODHIR, UNESCO).

En outre, un Mémoire d'entente de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Task Force for International cooperation on Holocaust, Education, Remembrance and Research (ITF) sera prochainement signé afin de renforcer la coopération entre leurs membres dans la lutte contre l'antisémitisme, la xénophobie, les crimes de haine et d'autres formes d'extrémisme, ainsi que dans la connaissance et le respect des droits de l'homme.

Contact:

Carole Reich

carole.reich@coe.int



Livres en bref



L'ouvrage sur l'utilisation des sources dans l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire a paru en janvier 2009 en anglais, grec et turc. Il représente l'aboutissement d'un travail collectif sans précédent réalisé par des enseignants d'histoire issus de toutes les communautés chypriotes, avec le soutien du Conseil de l'Europe. Les deux volumes trilingues donnent des informations sur l'expérience européenne dans le domaine de l'enseignement de l'histoire en faveur de la réconciliation et de la tolérance; ils comportent aussi un ensemble de ressources pédagogiques communes, basées sur l'histoire sociale, culturelle et quotidienne de Chypre. C'est le deuxième ouvrage élaboré sous l'égide du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme de coopération bilatérale avec Chypre. Le premier, consacré à la multiperspectivité dans l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire, a paru en 2004 et a été accueilli favorablement par les enseignants d'histoire de toute l'île.



Dialogue interculturel sur les campus universitaires, sous la direction de Sjur Bergan et Jean-Philippe Restoueix, Editions du Conseil de l'Europe, 2009, Série «Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe», n° II

ISBN: 978-92-871-6502-2

Introducing quality assurance of education for democratic citizenship in schools - Comparative study of 10 countries, Hermann Josef Abs (ed.), Council of Europe Publishing, 2009

ISBN: 978-92-871-6522-0
(Uniquement en anglais)

EDC/HRE Volume VI: Teaching democracy. A collection of models for democratic citizenship and human rights education

Rolf Gollob and Peter Krapf (Eds), Council of Europe Publishing, 2008

ISBN: 978-92-871-6494-0
(Uniquement en anglais)

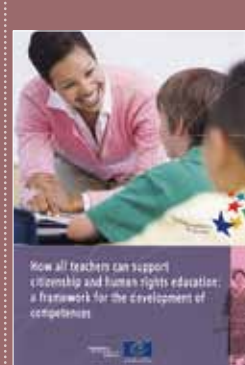
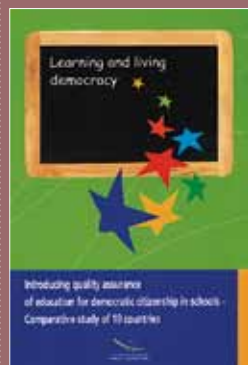
How all teachers can support citizenship and human rights education: a framework for the development of competences, Sarah Keating-Chetwynd (ed.), Council of Europe Publishing, 2009

ISBN: 978-92-871-6555-8
(Uniquement en anglais)

«Carrefours d'histoires européennes - Perspectives multiples sur cinq moments de l'histoire de l'Europe»

ISBN: 978-92-871-6612-8

- un CD-ROM «Turning Points in Recent European History? 1848-1989» (uniquement en anglais)
- un manuel pédagogique en accompagnement du CD-ROM (uniquement en anglais)



Calendrier des événements - non exhaustif

Mars

3-4, Strasbourg, France	Guide pour l'élaboration de curricula pour une éducation plurilingue et interculturelle. Contact: Johanna Panthier
4, Strasbourg, France	Réunion du Bureau du Comité directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CDESR) Contact: Sjur Bergan
5-6, Strasbourg, France	8 ^e session plénière du CDESR Contact: Sjur Bergan
9-10, Strasbourg, France	Réunion de coordination d'un groupe de travail sur les migrants Contact: Philia Thalgott
16-17, Strasbourg, France	Réunion préparatoire du 8 ^e séminaire sur le Portfolio Européen des Langues Contact: Christopher Reynolds
18-20, Strasbourg, France	8 ^e réunion du Comité de l'Education (CDED). Contact: Villano Qiriazzi
22, Helsinki, Finlande	Bureau du Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne Contact: Jean-Philippe Restoueix
26-27, Lviv, Ukraine	3 ^e atelier sur «L'éducation à la diversité et au pluralisme: principes, méthodologie et mise en œuvre à long terme» dans le cadre du programme joint CoE/CE :«Encourager une culture des droits de l'homme dans le Caucase du Sud et en Ukraine». Contact: Natia Jgenti.
30-31, Strasbourg, France	15 ^e réunion des coordinateurs Education à la citoyenneté et aux droits de l'homme (ECD/EDH). Contact: Ólóf Ólafsdóttir
31 mars-1 avril, Strasbourg, France	Groupe de coordination du projet sur les langues de l'éducation Contact: Johanna Panthier

Avril

1- 3, Bruxelles, Belgique	Bureau ENIC/NAB et groupes de travail relatifs à la reconnaissance Contact: Jean-Philippe Restoueix
28-29, Louvain-la-Neuve	Participation du Conseil de l'Europe à la Conférence ministérielle du Processus de Bologne Contact: Sjur Bergan

Mai

11-15, Bad Wildbad, Allemagne	123 ^e séminaire européen «Enseignement et Bad apprentissage coopératifs et promotion d'un environnement d'apprentissage positif et constructif». Contact: Josef Huber
-------------------------------	--

18-19, Kiev, Ukraine	Projet «L'Image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire». Séminaire: «Comment la formation de base des enseignants d'histoire peut faciliter leur travail dans un contexte multiculturel». Contact: Tatiana Milko
19-20, Budva, Monténégro	6 ^e Conférence du réseau régional ECD/EDH pour l'Europe du Sud-Est. Contact: Sarah Keating
21-24, Bucarest, Roumanie	Contribution du Conseil de l'Europe au Forum de l'UNESCO sur l'Enseignement supérieur dans la Région Europe: <i>Accès, Valeurs, Qualité et compétitivité</i> Contact: Sjur Bergan
25-26, Brdo, Slovénie	Conférence finale du projet «Education des Enfants roms» intitulée «Education des Roms: Réalisations, chances et enjeux pour l'avenir». Contact: Odile Bruyelle

Juin

2-3, Moscou, Fédération de Russie	Conférence du Conseil de l'Europe sur l'Enseignement supérieur et le Dialogue interculturel Contact: Sjur Bergan
8-10, Strasbourg, France	Conférence sur les langues de l'Education Contact: Johanna Panthier
9-12, Sèvres, France	Programme «Pestalozzi»: Module européen de formation de formateurs: «Utilisation des medias basée sur les droits de l'homme» Contact: Josef Huber
14-16, Chypre	16 ^e Réunion annuelle ENIC/NARIC Contact: Jean-Philippe Restoueix
15-16, Strasbourg, France	4 ^e réunion interinstitutionnelle «Education à la citoyenneté et aux droits de l'homme: soutien à la formation des enseignants» dans le cadre du projet «Apprendre et vivre la démocratie pour tous». Contact: Sarah Keating
16-17, Strasbourg, France	Portfolio Européen des Langues - Comité européen de Validation Contact: Christopher Reynolds
22-27, Bad Wildbad, Allemagne	124 ^e séminaire européen «Comment intégrer le développement des compétences interculturelles comme partie intégrante des programmes scolaires (entre autres par les moyens de l'autobiographie, des échanges scolaires individuelles ou de classes, etc.)». Contact: Josef Huber
29-30, Ljubljana, Slovénie	2 ^e réunion du réseau régional de l'Europe du Sud-Est pour les cadres des qualifications Contact: Jean-Philippe Restoueix

Calendrier des événements - non exhaustif – (suite)

Juillet

1-2, Kiev, Ukraine	Séminaire: «Comment utiliser la multiperspectivité dans l'enseignement de l'histoire à l'école pour la réconciliation et la tolérance» Contact: Tatiana Milko
2-3, Strasbourg, France	Réunion du Bureau du CDES Contact: Sjur Bergan
5-8, Paris, France	Contribution du Conseil de l'Europe à la Conférence mondiale UNESCO 2009: «La nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur» Contact: Sjur Bergan

Septembre

(date à confirmer) Strasbourg, France	Réunion du Bureau du Groupe ad hoc consultatif sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (ED-EDCHR). Contact: Ólöf Ólafsdóttir
29 septembre – 1 octobre Graz, Autriche	8 ^e Séminaire international sur le Portfolio européen des langues Contact: Christopher Reynolds

Octobre

5-7, Tallinn, Estonie	Réunion du réseau de la Mer Noire et des Pays Baltes. Contact: Yulia Pererva
13-14, Strasbourg, France	Langues de Scolarisation Contact: Johanna Panthier
15-16, Strasbourg, France	6 ^e réunion plénière du groupe ad hoc consultatif sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (ED-EDCHR). Contact: Ólöf Ólafsdóttir
19-23, Bad Wildbad, Allemagne	125 ^e séminaire européen «Contribution des parents à un climat positif à l'école permettant de vivre la citoyenneté démocratique». Contact: Josef Huber

20-23, Strasbourg, France	Programme «Pestalozzi»: Module européen de formation de formateurs: «Education à la prévention des crimes contre l'humanité» Contact: Josef Huber
27-28, Strasbourg, France	7 ^e réunion du groupe d'experts pour l'Autobiographie de Rencontres Interculturelles Contact: Christopher Reynolds

Novembre

2-3, Prishtina, Kosovo	2 ^e séminaire sur les curricula pour l'enseignement des langues (projet conjoint CdE/CE) Contact: Christopher Reynolds
3-6, Strasbourg, France	Programme «Pestalozzi»: Module européen de formation de formateurs: «Education à la citoyenneté démocratique: Compétences clés pour les enseignants» Contact: Josef Huber
19-20, Prague, République Tchèque	16 ^e réunion des coordinateurs ECD/EDH. Contact: Ólöf Ólafsdóttir
Fin novembre, Grèce	3 ^e Symposium sur «L'image de l'autre dans les situations post-confliktuelles: apprendre les histoires pour reconstruire la confiance» Contact: Jean-Pierre Titz
30 novembre – 4 décembre Bad Wildbad, Allemagne	126 ^e séminaire européen «Enseignement et apprentissage coopératifs et promotion d'un environnement d'apprentissage positif et constructif.» Contact: Josef Huber

Décembre

2-3, Strasbourg, France	Portfolio Européen des Langues – Comité européen de Validation Contact: Christopher Reynolds
----------------------------	---

Comment nous contacter

Venez surfer avec nous à l'adresse <http://www.coe.int> où vous aurez accès à un large éventail d'informations sur les activités et les documents du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, de la culture et du patrimoine culturel, de la Jeunesse et du Sport. Tous les agents de la Direction de l'Education et des Langues peuvent être contactés par fax (au numéro +33 (0)3 88 41 27 06), par poste (c/o DG IV, Direction de l'Education et des Langues, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex) ou par e-mail (prenom.nom@coe.int).

Tous les ouvrages édités par le Conseil de l'Europe peuvent être commandés auprès des Editions du Conseil de l'Europe:

Tél.: +33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: +33 (0)3 88 41 39 10 – e-mail: publishing@coe.int – (website: <http://book.coe.int>)

Sauf mention contraire, les illustrations sont fournies par le Service photographique et audiovisuel du Conseil de l'Europe.

Les vues exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe ni de son Secrétariat.

Edition et coordination:
Fax: +33 (0)3 88 41 27 06
E-mail: Bulletin.Education@coe.int

Christopher Reynolds



et Christiane Yiannakis

